



## Choix du notaire pour succession

Par **Valerian2017**, le **09/03/2025 à 09:52**

Bonjour,

Ma mère vient de décéder. Nous souhaitons ne pas solliciter le notaire qui avait réglé la succession après le décès de mon père. Le nouveau notaire pourra t'il récupérer le dossier directement auprès de l'ancien ou doit-je le faire moi-même ?

Merci de votre réponse

Cordialement

MC Odry

Par **Chrysoprase**, le **09/03/2025 à 10:40**

Bonjour

Condoléances.

[quote]

Le nouveau notaire pourra t'il récupérer le dossier directement auprès de l'ancien

[/quote]

Il prendra ses informations auprès du spf (Service de la Publicité Foncière) sans qu'il soit nécessaire de passer par le notaire précédent. Vous n'aurez à vous occuper de rien ou presque.

Par **Valerian2017**, le **09/03/2025 à 14:55**

Merci beaucoup pour votre réponse

Cordialement